



Permutations 2010

> **LES RÉSULTATS OFFICIELS** seront transmis le **lundi 22 mars 2010**.

Les collègues qui obtiendront satisfaction, participeront au mouvement du département d'accueil.

Les collègues qui n'obtiendront pas satisfaction pourront, dès le 22 mars, faire une demande d'INEAT-EXEAT. Cette demande sera traitée au niveau du département d'origine et du ou des départements demandés, lors d'une CAPD.

Le SE-UNSA est à votre disposition pour rédiger cette demande et assurer le suivi de votre dossier lors des commissions paritaires départementales.

Question :

Puis-je annuler ma mutation obtenue le 22 mars 2010 ?

Aucune annulation ne peut être accordée en dehors d'un cas personnel d'une exceptionnelle gravité (décès de conjoint ou d'un enfant, perte d'emploi du conjoint, situation médicale aggravée).

La décision relève alors des 2 Inspecteurs d'académie (départ et arrivée) et non du ministère.

Il vous faut leur adresser une lettre dûment motivée dès les résultats connus.

Indemnité évaluation CM2 : Ne tombez pas dans le piège !

Par lettre circulaire du 5 février 2010, l'Inspecteur d'Académie demande aux directeurs d'école de retourner à leur IEN, pour le 2 mars 2010, un tableau concernant les opérations d'évaluation pour que ce dernier puisse déterminer le montant de l'indemnité à attribuer aux enseignants.

Comme par hasard, pour une prime de 400 €, il y a 4 cases à cocher correspondant aux 4 phases d'évaluation.

Qui pourrait penser que s'il n'y a que 2 ou 3 cases cochées, le collègue ne percevra que 200 ou 300 € ?

Le SE-UNSA donne la consigne aux directeurs de cocher les 4 cases pour tous les collègues de CM2 à temps plein.

En effet, à titre d'exemple, si un directeur ne cochait pas la case « saisie » au motif que ce n'est pas le collègue qui a effectué en totalité le codage et la saisie sur l'application et cochait uniquement cette case « saisie » le concernant, le collègue de CM2 ne toucherait que 300 € mais rien ne garantit que le directeur toucherait les 100 € !

Preuve en est, pour les évaluations de l'année 2009, les collègues de CM2 n'ont perçu dans un premier temps que 200 ou 300 € et les directeurs n'ont pas perçu la différence !

Alors ne prenons aucun risque !

Le SE-UNSA vous demande de cocher les 4 cases pour chaque enseignant ayant procédé à la passation des épreuves !



Débat relancé sur les rythmes scolaires

Suite au récent rapport de l'Académie de médecine, le débat sur le bien-fondé de la semaine de quatre jours est relancé.

De l'avis de tous les spécialistes, la semaine de 4 fois 6h30 est la solution la moins respectueuse des rythmes des enfants. C'est pourtant celle qui est retenue par plus de 95% des écoles !

Interpellé sur cette question, Luc Chatel a renvoyé la responsabilité aux conseils d'école. C'est un peu court : ceux-ci n'ont jamais demandé l'institution de la semaine de quatre jours et n'ont pas toujours le choix de son organisation, tant celle-ci est liée à des facteurs extérieurs (transports,...).

Rappelons que ce sont les organisations syndicales, et en particulier le SE-UNSA, qui se sont battues pour obtenir la possibilité d'une organisation sur 9 demi-journées.

Elles ne l'ont obtenue que sous la forme d'une dérogation à l'organisation sur quatre jours.

Le SE-UNSA demande depuis plusieurs années une réflexion d'ensemble sur la question du temps scolaire et en particulier sur le respect des «rythmes d'apprentissage», notion particulièrement malmenée par la réforme de l'école primaire du ministre Darcos.